Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260668-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :17
Nombre de votants : 21
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606 068 CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS SENONAIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ANDOUILLE NEUVILLE

Mme Mélanie VOISIN 2ème adjointe déléguée à l'enfance expose :

L'association gestionnaire Familles Rurales sollicite la Commune afin d'obtenir une participation de fonctionnement fixée à 18 € par journée et par enfant sénonais fréquentant l'accueil de loisirs durant la période estivale, correspondant à la période de fermeture de l'ALSH de Sens-de-Bretagne.

Madame la Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

PJ : Annexe n°4 : Convention pour l'accueil des enfants senonais à l'accueil de loisir d'Andouillé Neuville.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **APPROUVER** la convention relative à la gestion de l'ALSH de la Vallée sur la commune d'Andouillé-Neuville avec l'association de la Vallée.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260668-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65- Autres charges de gestion courante- article 65568- Autres contributions.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention avec l'association Famille Rurale.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)